

Le Saix – Barnèche 2

Alexandre Morin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/6067>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Alexandre Morin, « Le Saix – Barnèche 2 », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Provence-Alpes-Côte d'Azur, mis en ligne le 01 mars 2007, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/6067>

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2019.

© Ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Le Saix – Barnèche 2

Alexandre Morin

Identifiant de l'opération archéologique : 8223

Date de l'opération : 2007 (SD)

- 1 Le site de Barnèche 2 est implanté à 847 m d'altitude dans la petite vallée du torrent de Barnèche, affluent du torrent de la Maraize, sur la commune du Saix.
- 2 Ce site, découvert par Henri Faure, a fourni lors des ramassages de surface plusieurs centaines de pièces, essentiellement des silex taillés, se rapportant à des ambiances chronoculturelles néolithiques. La cartographie des ramassages montre que le site s'étend sur une superficie importante (au moins 2 500 m²).
- 3 Le sondage, d'environ 5 m², a été implanté en bordure de la zone qui a fourni une forte concentration de pièces. L'objectif de cette opération est d'obtenir à terme, sur des sites d'habitat de plein air, des données sur la caractérisation et la périodisation des ambiances chronoculturelles du Néolithique dans les Alpes du Sud, secteur qui accuse un important retard, notamment sur le Néolithique final/Bronze ancien. Un premier bilan de l'opération a été réalisé dans le cadre du rapport scientifique. En voici, brièvement, les principaux points.
- 4 Les observations géomorphologiques et sédimentologiques préliminaires, réalisées par Cl. Boutterin, O. Sivan et C. Miramont, indiquent que le site est implanté sur un vaste glaciais cône de déjection, hérité du torrent de Barnèche, probablement stabilisé autour de 6 000/7 000 cal. BP, moment où la sédimentation torrentielle s'arrête dans toute la région. À l'abri des crues torrentielles et probablement boisées, les sols limono-argileux de ces formations sont riches, donc propices à l'établissement humain. La séquence 1 (US 1) est complètement remaniée et appartient au niveau agricole actuel.
- 5 Entre la séquence 1 et la séquence 2 (US 2 et US 3), il y a la présence d'un joint stratigraphique induré correspondant à un « dallage » en profondeur. Les sédiments situés en deçà – dont l'US 2 correspondant au niveau archéologique – ne semblent pas remobilisés depuis leur dépôt. Les analyses granulométriques témoignent de dynamiques

de sédimentations faibles et peu organisées responsables de dépôts successifs de 10 cm à 15 cm d'épaisseur. Ils correspondent à des dynamiques de sédimentations colluviales successives dont les surfaces, relativement indurées, sont assimilées à des surfaces de piétinement et d'occupation.

- 6 Le sondage s'est donc révélé positif. A été mis en évidence, à environ 25 cm à 30 cm de profondeur, un niveau archéologique constitué de mobilier – céramiques et silex – de quelques restes de faune et de charbons, avec au moins une structure et une anomalie sédimentaire témoignant de la présence d'un habitat (Fig. n°1 : Le sondage au terme de la fouille).
- 7 La faune se limite à neuf restes. Deux taxons ont été reconnus : le Boeuf domestique et un Ovicapriné. L'acidité du sol limono-argileux semble peu favorable à la conservation des restes fauniques. Ceci pourrait en partie expliquer le nombre réduit de vestiges osseux recueillis lors du sondage.
- 8 Le mobilier découvert est essentiellement de la céramique qui se caractérise par une forte fragmentation limitant l'identification des formes.
- 9 Les éléments typologiques recueillis – essentiellement des bords – montrent la présence d'au moins une vingtaine de récipients. Au sein d'un corpus céramique très ubiquiste et encore limité, seuls les cordons appliqués présents dans le haut de l'US 2 apportent un modeste élément de datation.
- 10 Parmi les cinquante-trois silex taillés, la présence de deux pôles typotechnologiques est probable, certainement en relation avec les différents types de silex identifiés par C. Bressy.
- 11 L'interprétation chronoculturelle du mobilier, et donc de(s) occupation(s) préhistorique(s) du site, reste, au terme de ce sondage, encore approximative.
- 12 Les raisons principales sont : la faible superficie fouillée, l'aspect « condensé » du niveau archéologique (US 2), la présence d'une anomalie sédimentaire difficile à interpréter et dans laquelle se trouve une part importante du mobilier et enfin la forte fragmentation de la céramique. Nous en restons à la diagnose provisoire suivante : probable indice chasséen (dans le bas de l'US 2 ?) et un pôle à placer entre le Néolithique récent et le Bronze ancien (dans la partie supérieure de l'US 2).
- 13 Au terme de l'étude préliminaire des résultats obtenus, le site de plein air de Barnèche 2, malgré certains handicaps, offre un potentiel certain pour travailler sur la caractérisation et la périodisation des ambiances culturelles néolithiques, dans les Alpes du Sud.
- 14 Compte tenu des données géomorphologiques déjà disponibles dans le torrent de Barnèche et des premières observations sédimentologiques sur la fouille, la possibilité d'insérer ce site dans un contexte paléoenvironnemental proche et dans une dynamique régionale, où se jouent les interactions homme-milieu, est envisageable.
- 15 MORIN Alexandre
- 16 Cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention archéologique signée entre l'État (SRA DRAC-PACA), le Conseil Général des Hautes-Alpes et l'APA (Association Provence Archéologie) et est le fruit de la collaboration entre Alexandre Morin et Clément Boutterin, Olivier Sivan, Cécile Miramont, Céline Bressy et Christophe Griggo, également signataires de cette notice.
- 17 Les auteurs tiennent à remercier : Rémy André, Xavier Margarit, Luc André, Henri Delaye, Yvette Barnier, Régis Picavet, l'Association Provence Archéologie, son président Gaëtan

Congès et sa secrétaire Lucienne Ferreri, et enfin tout particulièrement Henri Faure, Loïc Serrières et Pierre André.

ANNEXES

Fig. n°1 : Le sondage au terme de la fouille



Auteur(s) : Morin, Alexandre. Crédits : ADLFI (2007)

INDEX

Index géographique : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hautes-Alpes (05), Saix

Index chronologique : âge du Bronze, Néolithique, Préhistoire

operation Sondage (SD)

AUTEURS

ALEXANDRE MORIN

CNRS